

1669

A

SCHREIBEN [VOM ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN] AN [DEN
LANDAMMANN VON OBWALDEN, WOLFGANG] WIRZ

"J'ay esté recherché [vermutlich durch den sav. Ambassadeuren Benoît II Cize, Baron de Grésy]¹ de vous recommander l'affaire de savoye, Comme a une personne clair voyante, et qui peut assez iuger, que telles nouveutes et obligations, que nous avons pris sur nous, touschant le pays de Vaud [=Beschirmung der Waadt] nous seront a la fin a Charge, et pourront causer des grandes desordres entre nos gents, nos acrestes ne s'estants Jasmais voulu estandre si avant pour plusieurs raisons importantes Je ne suis pas de l'advis qu'on ... [refuse] entierement la protection du dit pays de vaud, aux occasions urgentes, et lorsqu'il s'agira pour le bien et salut de toute la patrie, mais qu'elle ce doibue estandre a une continuation perpetuelle en tous les rencontres qui pourroient arriver, et qui touscheroient en particulier Mess.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Berne, et repugneroient a l'alliance de savoye. ce seroit a mon advis aller un peu trop avant. et cela ne pourroit point estre approuvée devant les hauts pouvoirs [hier konkret die Landsgemeinden von Obwalden bzw. Stadt und Amt Zug gemeint], qui ne voudront point assumer un tel fardeau."

"Touschant savoye 1669."

1) s. AH 38/109

Kopie, mit einer Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zurlauben. - AH 83, 24

1633 September 28., Nancy

A

SCHREIBEN VON [GARDELT. HEINRICH I.] ZURLAUBEN AN AMMANN UND GAR-
DEHPTM. [BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Vous aves a recevoir unne responcé a Contentement de sa Maj^{te} [L u d-
w i g XIII.] Et un ambassadeur en breffs [- am 7. April 1634 sollte dann Mi-
chel V i a l a r d sein Amt als franz. Ambassador bei den eidg. Orten an-
treten -] qui nous doibt donner touttes sorte de Contentement. mais Cependant
sy ... [?]¹ nous veult né laissé de fairré nos affaires selon mon advis, l'au-